

## Tribunal de la concurrence—Loi

Quiconque considère la réforme de loi sur la concurrence comme une priorité, sous les libéraux ou sous les conservateurs, devrait avoir pas mal de suspicion à l'égard du projet de loi C-91. Le problème ne réside pas dans les dispositions de ce projet de loi mais dans ses lacunes. Pour présenter ce projet de loi, le ministre a dû payer un prix exorbitant. Pour pouvoir favoriser la concurrence au Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a dû conclure au préalable une entente avec les personnes qui ont empêché l'adoption de tous les quatre projets de loi précédents, c'est-à-dire avec les représentants des grandes entreprises. Nous savons quels sont les porte-parole des grandes entreprises. Les députés conservateurs sont habituellement très fiers de dire qu'ils sont les porte-parole des grandes entreprises. Comment peuvent-ils bien négocier avec les très grandes familles et sociétés qui sont directement concernées dans cette affaire et qui financent leurs campagnes électorales?

Ce n'est pas comme s'il s'était résigné après avoir lutté avec acharnement pour remporter une demi-victoire avec le projet de loi C-91. Il en est arrivé là parce qu'il a visé moins haut qu'il l'aurait voulu et parce qu'il a eu peur de lutter pour faire une meilleure affaire pour le Canadien moyen en ce qui concerne la plupart de ses achats habituels. Les députés seront surpris de voir ce que cet échec continuel coûte au Canadien moyen.

Il faudrait calculer ce que cet échec a coûté au pays et aux consommateurs ordinaires. Nous savons que l'économie canadienne est très concentrée. Elle est exposée à des hausses de prix associées à des tarifs douaniers élevés; par ailleurs, la domination du marché maintient les prix à un niveau élevé pendant tout le cycle économique. On estime que ce régime anti-concurrence coûte au Canada 7.5 p. 100 de son produit national brut.

En 1984, le produit national brut était de 416.6 milliards. Le gaspillage économique attribuable à l'absence de concurrence au niveau des prix était de 31.4 milliards, et il augmente chaque année. C'est un économiste renommé, expert des questions touchant à la concurrence, A. M. Moore, qui a fait cette estimation. Je ne crois pas que le groupe de travail Nielsen ait examiné la question; il aurait dû le faire en tout cas. Mais encore là, la plupart des représentants, membres des comités à titre consultatif, étaient aussi des représentants des grandes entreprises.

Cette situation entraîne d'autres frais pour l'économie, comme l'a signalé le professeur Brecher. Nous avons des marchés très protégés, ce qui se traduit par une économie très calme qui s'adapte lentement. Ces marchés où il n'existe pas de concurrence incitent par ailleurs les sociétés privées puissantes à essayer de manipuler la politique pour maintenir le *statu quo* économique. Ainsi, l'économie du Nouveau-Brunswick est dominée par les intérêts de la famille Irving, celle de Terre-Neuve est dominée par les marchands de la rue Water et dans les provinces de l'Ouest, l'économie autrefois dominée par le Canadien Pacifique, est en fait toujours dominée par la société Marathon de Vancouver, et bien des secteurs comme l'alimentaire sont maintenant dominés à l'échelle régionale par seulement un ou deux groupes.

A cause de ses faiblesses et de ses lacunes, ce projet de loi ne renversera pas cette tendance, ce qui est inadmissible. Cette situation touche tous les consommateurs canadiens. S'ils se rendaient compte de ce que le gouvernement essaie de leur faire, ils s'opposeraient vivement, comme nous, à ce projet de loi vraiment insuffisant voire néfaste.

• (1220)

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat de deuxième lecture du projet de loi C-91, une mesure qui est, à bien des égards, la plus importante de toutes celles qui nous ont été présentées depuis le début de la session. Cette loi nous montre une fois de plus que lorsqu'il s'agit pour lui de passer de la parole aux actes, le gouvernement conservateur se contente de faire semblant. A l'entendre, le gouvernement conservateur croit au libre marché et à la libre entreprise et à la nécessité de laisser le marché décider. L'historique de la loi sur la concurrence montre bien que c'est le parti conservateur qui a constamment résisté aux efforts visant à assurer une véritable concurrence. L'importance et la nature des consultations qui ont précédé la présentation du projet de loi C-91 sont suffisamment révélatrices. Un gouvernement qui dit avoir foi dans la concurrence et la libre entreprise n'est plus aussi convaincu lorsqu'il s'agit de passer de la parole aux actes.

Les cinq grands, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, les Fabricants canadiens de produits alimentaires et l'Association du barreau canadien . . .

**M. Allmand:** La bande des cinq.

**M. Robinson:** Cette bande des cinq, comme mon collègue l'appelle, a de nouveau rédigé la loi sur la concurrence pour le gouvernement. A-t-on consulté les groupes représentant les cultivateurs, les travailleurs, les consommateurs ou les universitaires? Non. Le gouvernement a préféré consulter la bande des cinq. Ce n'est guère étonnant quand on connaît le vieil adage selon lequel qui paie les violons choisit la musique.

Ce matin, j'ai examiné la liste des contributions qui ont été faites aux partis politiques au cours des dernières élections fédérales. Figurez-vous qu'en examinant la liste des contributions des sociétés, j'ai constaté que la bande des cinq avait été effectivement très généreuse et que, dans la plupart des cas, sa générosité était équitablement répartie entre le parti conservateur et le parti libéral. Les cinq grandes banques ont donné chacune \$50,000 par an au parti conservateur et \$50,000 par an au parti libéral. Celui qui paie les violons choisit la musique et nous pouvons voir que les grandes sociétés et les grandes banques ont choisi la musique en ce qui concerne la loi sur la concurrence.

Quelle est l'efficacité de cette mesure? Il arrive souvent que des gens se fassent arrêter, condamner pour vol et envoyer en prison ou que l'on envoie également en prison des personnes incapables de payer une amende. Néanmoins, lorsqu'une société vole les consommateurs canadiens en leur faisant payer des prix excessifs ou par bien d'autres moyens visant à les gruger, les dirigeants de cette société vont-ils en prison pour autant? Bien sûr que non. Cela passe comme dépenses fiscales.

Le Nouveau parti démocratique a également foi dans la démocratie économique. Néanmoins, nous ne croyons pas aux beaux discours des conservateurs et des libéraux selon lesquels il suffit d'avoir un bon système de libre entreprise et de libre concurrence pour que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes. En tant que sociaux-démocrates, nous rappelons aux Canadiens que la cupidité des sociétés en quête de profits contribue à déformer, dégrader et détruire un grand nombre d'autres valeurs humaines.